

Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire  
Commune de Saint Mars de Locquenay

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 19/02/2015	L'an deux mille quinze Le cinq mars à vingt heures Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie
Date d'affichage de la convocation 19/02/2015	de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis REGNIER, Maire
Date d'affichage 10/03/2015	<b>Etaient présents:</b> MM REGNIER, HEUZARD, TORCHET, BARBE, LE BIHAN Mmes MATHON, CHOPLAIN, MALLO, RAIMBAULT, BOUCHET,
Date de Publication 10/03/2015	Formant la majorité des membres en exercice <b>Absents excusés :</b> M. VAVASSEUR qui donne procuration à M.HEUZARD M.BOUVIER qui donne procuration à Mme MATHON Mme REGNIER qui donne procuration à M. REGNIER M. GANDON qui donne procuration à M. TORCHET Mme FOURNIER
Nombre de conseillers En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 14	Assistait également Mme MATHIEU, secrétaire de mairie <b>A été élu secrétaire de séance :</b> M. HEUZARD

Début de séance à vingt heures

Monsieur le Maire rajoute un point supplémentaire à l'ordre du jour : Réfection de la Place de L'Eglise/Lancement de la procédure adaptée pour consultation des entreprises. Ce point sera vu à la fin de l'ordre du jour avant les questions diverses.

### **Approbation du précédent compte rendu**

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents et le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

### **Fourniture et pose de candélabres rue de la Hune-Place de l'Eglise et rue Ferdinand Rondeau : Lancement de la Procédure adaptée pour consultation des entreprises.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le département a pour projet le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution d'électricité Rue de la Hune et Place de l'église.

La réalisation de cette opération peut être effectuée en souterrain sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7

février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 55 000 € HT.

Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Il informe les membres du conseil municipal, que suite à cela, il avait contacté une entreprise afin d'avoir un devis estimatif pour constituer un dossier de demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), demande qui a été faite en mars 2014.

Il rappelle que pour un montant estimatif de 18 555 € HT, le montant de la subvention accordée dans le cadre de la DETR est de 3711.10€ et dans le cadre de la convention de développement local (conseil général via la communauté de communes), elle est de 4888€.

Lors d'un deuxième passage sur la commune pour une étude sur le terrain, les intervenants du conseil général ont préconisé une rallonge de l'enfouissement des réseaux place de l'église et rue Ferdinand Rondeau. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires pour France Télécom, mais cela occasionne l'achat de candélabres supplémentaires.

Les frais dépassant le budget initialement prévu, la mise en applique sur les bâtiments communaux place de l'église (ancien presbytère, logement 8 place de l'église, 1 rue Ferdinand Rondeau) diminuant le nombre de mâts, l'enfouissement des réseaux s'arrêtera à la Hauteur du logement sis 7 rue Ferdinand Rondeau.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de lancer un avis public à la concurrence selon la procédure adaptée pour la fourniture et pose de sept à huit mats avec appliques, et trois appliques murales. Une nouvelle armoire électrique sera installée à côté de celle existante sur la place (3.5 mètres X 2.5 mètres X 1.6 mètres de haut) avec plusieurs coffrets de dérivation.

Le conseil municipal, après vote à mains levées (14 voix pour),

-décide de lancer un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la fourniture et pose de candélabres ainsi que d'appliques rue de la Hune Place de l'Eglise et rue Ferdinand Rondeau

-habilite Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation du marché, en recourant à la procédure adaptée dans le cadre du projet de pose et fourniture de candélabres, de mats et d'appliques

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette décision

### **Elections Départementales du 22 et 29 mars 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres de son conseil de constituer le bureau de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015, ainsi que le tableau des permanences.

Ces documents, une fois finalisée, seront expédiés par mail à tous les membres du conseil.

### **Participation à la Protection complémentaire**

Monsieur le Maire informe les membres de son conseil que Monsieur PAPIN de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) est venu proposer courant janvier une offre de prévoyance labellisée.

Actuellement, nos employés cotisent sur leur masse salariale pour la garantie d'un maintien de salaire pour tout arrêt supérieur à trois mois. La commune ne participe en rien à cette cotisation. Le taux actuel est de 1.77% ce qui représente un prélèvement d'environ 30 € pour chaque agent à temps complet et 15€ pour l'agent intercommunal.

Depuis 2012, l'employeur peut participer à la protection sociale complémentaire garantie maintien de salaire de ses agents et choisir la labellisation.

Les agents étant adhérents au contrat collectif MNT, l'adhésion collective initiale se transformerait en adhésion individuelle sur les mêmes bases (option et indemnisation) si participation de l'employeur. L'aide ne pourra excéder la cotisation.

Monsieur le Maire propose de participer financièrement à ce contrat ce qui permettrait pour les mêmes options de faire baisser le taux de cotisation, de 1.77% à 1.72% et de fixer dans une prochaine délibération un montant forfaitaire qui pourrait être de l'ordre de 5 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, donne un accord de principe pour la participation à hauteur de 5€ pour chaque agent à temps complet. Monsieur le Maire, après cette décision va saisir le comité technique paritaire qui émettra un avis, puis résilier le contrat de prévoyance collective actuel. Dans une prochaine séance, sera délibérer le montant de la participation et la date de mise en application de cette participation.

### **Réfection de la Place de l'Eglise**

#### **Lancement de la Procédure adaptée pour consultation des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'état déplorable de la Place de l'église par endroit et

combien il est nécessaire dans un souci de sécurité d'effectuer des travaux de réfection. De même, pour une bonne gestion des emplacements, un marquage s'impose. Il demande à son conseil municipal de lancer une procédure adaptée pour mettre en concurrence des entreprises pouvant intervenir pour ces travaux de réfection et de marquage.

Le conseil municipal, après vote à mains levées (14 voix pour),

-décide de lancer un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la réfection de la Place de l'Eglise

-habilite Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation du marché, en recourant à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réfection de cette place.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Question diverses

Monsieur Jean-François LE BIHAN intervient suite à la réunion du 4 mars 2015 concernant les agendas d'accessibilité programmée dans les ERP. Il propose d'envoyer la documentation aux membres du conseil avec un résumé de ses notes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Francis REGNIER	X			
Serge HEUZARD	X			Secrétaire de séance
Angélique MATHON	X			
Luc TORCHET	X			
Jean-François LE BIHAN	X			
Julien VAVASSEUR			X	Procuration à M. HEUZARD
Patricia RAIMBAULT	X			
Fanny CHOPLAIN	X			
Viviane MALLO	X			
David GANDON			X	Procuration à M. TORCHET
Anita FOURNIER			X	
Laëtitia BOUCHET	X			
Thomas BOUVIER			X	Procuration à Mme MATHON
Daniel BARBE	X			
Françoise REGNIER			X	Procuration à M. REGNIER